à lieu, date

à l'attention de monsieur le Directeur Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Seine-Maritime Service de la DASEPE 5 Place des faïenciers 76037 ROUEN cedex

**Références** : Code de l'Education – article L. 917-1

Loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finance pour 2014

Décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et

d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap.

Article L. 5134-19-1 du code du travail.

**Objet**: Demande d'un CDD pour exercer la fonction d'AESH

Monsieur le Directeur Académique,

Le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap précise à l'article 2 les conditions de recrutement des accompagnants des élèves en situation de handicap au titre de l'article L 917-1 du code de l'Education modifié par l'article 124 de la Loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014.

Ainsi, je vous informe que j'ai effectué la mission d'Auxiliaire de Vie Scolaire sur un contrat Unique d'Insertion, conformément à l'article L. 5134-19-1 du code du travail, du ... au ... à l'école/collège.... durant deux ans. Vous trouverez en pièce jointe les copies de mes différents contrats.

Pour ces raisons, je sollicite de votre bienveillance la possibilité d'exercer de nouveau les fonctions d'accompagnant d'élèves en situation de handicap et d'être par conséquent réengagé-e en CDD conformément à l'alinéa 5 de l'article L. 917-1 du code de l'Education.

Veuillez croire, monsieur le Directeur Académique, à l'expression de mon sincère dévouement au service public d l'Éducation Nationale.